RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00042
Numéro SIREN : 519 032 288
Nom ou dénomination : SARL AB PUISSANCE 5

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt 2739

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

Espace Judiciaire J-V Daubié
Place Jeanne d'Arc
88000 EPINAL

Tél : 03 54 59 18 50

SARL AB PUISSANCE 5
Ferme de la Beaucourt
88320 Lamarche

V/REF :
N/REF : 2010 B 42 / 2020-B-2739

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 17/07/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

Concernant la société

SARL AB PUISSANCE 5
Société à responsabilité limitée à associé unique
Ferme de la Beaucourt
88320 Lamarche

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-2739 le 17/07/2020

R.C.S. EPINAL 519 032 288 (2010 B 42)

Fait à EPINAL le 17/07/2020,

LE GREFFIER



SARL AB PUISSANCE 5
au capital de 6 000 €

Ferme de la Beaucourt
88 320 AUREIL MAISON
R.C.S. : D 519 032 288

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 juin 2020

◆PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

◆ DEUXIEME RÉSOLUTION : QUITUS AU GÉRANT

L'Assemblée Générale donne à Monsieur Antoine BERCAND, gérant, quitus de sa gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

◆ TROISIEME RÉSOLUTION : AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale, constatant que l'exercice clos le 31/12/2019 se solde par un résultat bénéficiaire de 35 815,12 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

- Report à nouveau pour un montant créditeur de 35 815,12 €

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

Antoine BERCAND, Gérant

D.G.I 2065

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

Régime	Réel Normal		Réel Simplifié	X
Si PME innovantes		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social si différente de l'adresse du principal établissement
SARL AB PUISSANCE 5	AD1 / AD2 / CP / ville
tél:	
Adresse du principal établissement	**Ancienne adresse en cas de changement:**
FERME DE LA BEAUCOURT	AD1 / AD2 / CP / ville
88 320 LAMARCHE	

Centre des impôts : SIE DE VITTEL — BP89 — 88 803 VITTEL CEDEX
38 PLACE DE LA MARNE

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n°identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère

Nom / Comp. / Forme / N°ident — Ad1 / Ad2 / CP / Ville

B ACTIVITE

Si vous avez changé d'activité : — Activités exercées (libellés) : **Production d électricité**

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéf. imposable à 33 1/3% ou à 31%	**0**	Bénéfice imposable à 28%	**4 740**	Déficit	**0**	
	Bénéfice imposable à 15%	**38 120**					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art 238 quindecies)	

3 Abattements ou exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle CGI (44 sexies)		Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies -0 A		Zone franche urbaine - territoire entrepreneur, art.44 octies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	
Ent. nouvelle CGI (44 septies)		Zone franche d'act.(44 quaterdecies)		Zone restruct. défense (44 terdecies)		Pôle de compétitivité, art.44 undecies	
SII cotée						Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W — dans le secteur du logement social, art.244 quater X

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

Nom / Forme / N°ident — Ad1 / CP / Ville

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre et indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe ci-dessous :

Nom / Forme / N°ident — Ad1 / CP / Ville

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptablité informatisée ? **OUI** — Si oui, indication du logiciel utilisé : **ISTEA**

Nom et adresse du comptable:	S/I:	I	tél:	
GERARD CLEMENT				
comp.				
AD1	**CEGAR**			
AD2	**1068 RUE DE LA GARE**			
CP	**88 550**	Ville	**POUXEUX**	

Nom et adresse du conseil:	S/I:		tél:	
GERARD CLEMENT				
comp.				
AD1	**CEGAR**			
AD2	**1068 RUE DE LA GARE**			
CP	**88 550**	Ville	**POUXEUX**	

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	N° d'agrément:		Visa : CGA	X	Viseur conventionné	
nom			AD2			
comp.			CP		Ville	
AD1						

Certifié Conforme
AB

D.G.I 2065 BIS

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES

1 Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
2 Montant des distrib. correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas les bénéficiaires:		c	
3 Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts:		d	
4 Montant des autres distributions:		e	
		f	
		g	
		h	
5 Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		i	
6 Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
7 Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom prénom domicile qualité (associé, ass gérant)

- SARL : tous associés, - SCA : associés gérants
- SNC ou SCS : associés en nom ou commandités
- SEP, sté coprop. navires : associés, gérants et coparticipts

Nom, Prénom	Qual.	Adresse	CP	Commune	SARL Nbre parts soc. assoc.	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés — Année de verst	Montant des sommes versées — à titre de trait. indemn.	représ., mission, déplact indemn. forfait.	représ., mission, déplact indemn. remb.	titre frais professionnels indemn. forfait.	titre frais professionnels indemn. rembours.

J DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)		Adresse des autres établissements	
Nom		Ad1	
Comp		Ad2	
Ad1		Cp	
Ad2		Ville	
Cp			
Ville			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS1 ou modèle 2460 de 1999, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20A ou colonne 5 du modèle 2462.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Certifié conforme
AB

D.G.I 2033-A

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

Durée de l'exercice en nombre de mois	12 mois	Durée de l'exercice précédent	12 mois

ACTIF		Brut 1		Amort - Provisions 2	Net N 3	Net N - 1 4
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
Immobilisations incorporelles - Autres	014	11 694	016	11 694		
Immobilisations corporelles	028	496 827	030	270 147	226 679	259 583
Immobilisations financières (1)	040	40 467	042		40 467	22 233
TOTAL I	044	548 989	048	281 842	267 146	281 816
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
Créances autres (3)	072	2 511	074		2 511	2 123
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	42 402	086		42 402	32 885
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	44 913	098		44 913	35 009
TOTAL GENERAL (I + II)	110	593 902	112	281 842	312 060	316 825

PASSIF			Exerc. N	Exerc. N-1
Capital social ou individuel		120	6 000	6 000
Ecarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126		
Réserves réglementées		130		
Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres	131	132	734	734
Report à nouveau		134	59 345	29 906
Résultat de l'exercice		136	35 815	29 438
Provisions réglementées		140		
TOTAL I		142	101 894	66 079
TOTAL II		154		
Provisions pour risques et charges		156	206 862	247 432
Emprunts et dettes assimilées		164		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		442
Fournisseurs et comptes rattachés		172	3 302	2 870
Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169 10	174		
Produits constatés d'avance		176	210 165	250 746
TOTAL III		180	312 060	316 825
TOTAL GENERAL (I + II + III)				

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195 163 278
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. ac.	182 18 234
(3) Dont comptes courants associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA	184

certifié conforme
AB

A - RESULTAT COMPTABLE						N	N-1
Ventes de marchandises	dont export {	209			210		
Production vendue biens	et livraisons {	215			214	96 518	92 983
Production vendue services	intracommunautaires {	217			218		
Production stockée					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	96 518	92 983
Achats de marchandises (y compris droits de douanes)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240		
Autres charges externes	{dont crédit-bail mobilier		immobilier		242	14 086	12 213
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle)	243	1 120		244	1 218	1 255
Rémunérations du personnel					250		4 518
Charges sociales					252		781
Dotations aux amortissements					254	32 903	32 903
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	{dt provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259			262	50	
	{dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	48 259	51 673
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	48 259	41 310
Produits financiers				(III)	280	234	18
Produits exceptionnels				(IV)	290		
Charges financières				(V)	294	5 634	6 695
Charges exceptionnelles	{dt amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300		
	{dt amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	7 045	5 195
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III+ IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	35 815	29 438
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	35 815	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles (report de la case 780 -2033D)					322		
Impôts et taxes non déductibles					324	7 045	
Divers*, dont intérêts excédentaires cptes-cts d'associés	247		écarts val.	248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997

Déductions											
	entr nouvelle (44 sexies)	986		zone franche urb (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127			
	Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Bassins d'emploi redyn. (art.44 duodecies)	991		Pôle compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		342	
	reprise d'entr en difficulté (44 septies)	981		jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989						
	ZFA 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art.44 sexdecies)	992			
	Divers, dont :	Créance report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		)		350	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1, déficit col. 2	352		42 860		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entr. I. S. seulement).....						356					
Déficits antérieurs reportables.....			dt imputés sur le résultat							360	
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéf. col 1, Déf. col 2	370		42 860		372	

Certifié conforme

D.G.I 2033-B

Devise EURO
EXERCICE
Du 01/01/2019
Au 31/12/2019

Détail des divers à réintégrer (case 330)	Montant
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Détails de divers à déduire (case 350)	Montant
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Certifié conforme
AB

D.G.I 2033-C

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

I - IMMOBILISATIONS Actif immobilisé	Val. brute immo début ex.		Augmentations		Diminutions		Val brute fin		Réévaluation légale Val orig. im
Immo incorp - Fonds commercial	400		402		404		406		
Immo incorp - Autres	410	**11 694**	412		414		416	**11 694**	
Immo corporelles - Terrains	420		422		424		426		
Immo corporelles - Constructions	430	**496 827**	432		434		436	**496 827**	
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	440		442		444		446		
Immo. corp. - Install. gén amén. div	450		452		454		456		
Immo. corp. - Matériel de transport	460		462		464		466		
Immo. corp. - Autres immo corp.	470		472		474		476		
immobilisations financières	480	**22 233**	482	**18 234**	484		486	**40 467**	
TOTAL	490	**530 755**	492	**18 234**	494		496	**548 989**	

II - AMORTISSEMENTS Immobilisations Amortissables	Montant amort. début exer.		Augm. dotations ex.		Diminutions : amorts aff. élmts sortis et reprises		Mont. amort. fin ex	
Immobilisations incorporelles	500	**11 694**	502		504		506	**11 694**
Immo corporelles - Terrains	510		512		514		516	
Immo corporelles - Constructions	520	**237 243**	522	**32 903**	524		526	**270 147**
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	530		532		534		536	
Immo. corp. - Install. gén amén. div	540		542		544		546	
Immo. corp. - Matériel de transport	550		552		554		556	
Immo. corp. - Autres immo corp.	560		562		564		566	
TOTAL	570	**248 938**	572	**32 903**	574		576	**281 842**

III - PLUS OU MOINS VALUES

Nature des immobilisations	Valeur d'actif		Amortiss.		Valeur résiduelle		Prix cession	
TOTAL	578		580		582		584	

Nature des immobilisations	Plus ou moins-values					
	Court terme		Long terme			
			19%		15% ou 12,8%	0%
	586		581		587	589
PV taxables à 19 % 579	Régularisations	590	583		594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle, régime de la PV à LT (CGI art 39 terdecies)					591	
TOTAL	596		585		597	599

Certifié conforme
AB

D.G.I 2033-D

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A - Nature des provisions	Montant début ex.		augmentations		diminutions		Montant fin ex	
Prov. réglementées Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
Dont majorations exeptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
Provisions réglem. Autres prov. réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Prov. pour dépréc. Sur immobilisations	630		632		634		636	
Prov. pour dépréc. Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
Prov. pour dépréc. Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656	
Prov. pour dépréc. Autres pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL	680		682		684		686	

B - Mvts affect. la provision pour amort. dérog.	Dotations		Reprises		C - Ventil. des dot. aux prov. et ...		
Immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemn. congés	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales agencements aménagements divers	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter L322 du tableau 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 482
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Certifié conforme
AB

2019
DOSSIER : 88102912

30/03/2020:8:43
ISTEA 2019 - 14 - 1 - 2

D.G.I 2033-E
DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

Désignation de l'entreprise :

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	**0**
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-value de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitations reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	**0**
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à dispositions dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	**0**
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les n°1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, veuillez compléter la cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024	160	
Date de cessation	186	

Certifié conforme
AB

2019
DOSSIER : 88102912

30/03/2020:8:43
ISTEA 2019 - 14 - 1 - 2

2033F
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Devise : EURO

EXERCICE
Du 01/01/2019
Au 31/12/2019

Désignation	SARL AB PUISSANCE 5	N° SIRET	51903228800010

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	60

1 - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	Numéro Siren	Nombre de parts	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

2 - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Nom patronymique	Prénom	Nom marital	Nombre de parts	Date Naiss.	Dép naiss	Commune nais.	Pays nais.	N°	Bis/ Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	%
BERCAND	BERNARD		31	05/03/1961	88	NEUFCHATEAU	FR				FERME DE LA BEAUCOURT	88320	LAMARCHE	FR	51.67
BERCAND	ANTOINE		29	11/04/1990	88	EPINAL	FR				12 RUE DE LA FONTAINE	88320	LAMARCHE	FR	48.33

Certifié conforme AS

2033G
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905	

Forme juridique	Dénomination	Numéro Siren	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2019

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

Désignation et n°SIREN de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé			
Dés			
Ad1		Ad2	
CP	Ville	Siren groupe	
Désignation et n°SIREN de la société tête de groupe			
Dés			
Ad1		Ad2	
CP	Ville	Siren groupe	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	

I - REDUCTION ET CREDITS D'IMPOT NE DONNANT PAS LIEU AU DEPOT D'UNE DECLARATION SPECIALE (1)		
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)		
CREANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et eversements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiment des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôts résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (art. 220 sexies du CGI)		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (art. 220 sexies du CGI)		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (art. 220 quaterdecies du CGI)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI)		
Autres crédits d'impôts		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE (3)	
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CREANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
Autres crédits d'impôts	

Certifié conforme
AB

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2019

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (utilisation de la valeur Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédits d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

Certifié conforme
AB

ANNEXE A L'IMPRIME 2065

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

ANNEXE A L'IMPRIMEE 2065

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
REPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI; article 46 quater-OZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	SARL AB PUISSANCE 5 FERME DE LA BEAUCOURT 88320 LAMARCHE
N° de SIRET du principal établissement	??
Code APE	??
Adresse du siège social si différente	??
	??

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques part. au capital de la société colonne (a)	(d) % de part détenu dans (a)
?? ??	??	?? ??	??
?? ??	??	?? ??	??

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT A RISQUES, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège	(b) % de participation
?? ??	??
?? ??	??

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCIC:

(1) Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de part concerné par l'opé
?? ??	?? ??	?? ??	??
?? ??	?? ??	?? ??	??

certifié conforme AB

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat.

Collée conforme
AB

ANNEXE A L'IMPRIMEE 2065
TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

ANNEXE A L'IMPRIMEE 2065
TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI; article 46 quater-OZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE :
SARL AB PUISSANCE 5 FERME DE LA BEAUCOURT
88320 LAMARCHE

N° de SIRET du principal établissement	51903228800010
Code APE	
Adresse du siège social si différente	88320 LAMARCHE

I - RESULTAT DE L'EXERCICE	
A- Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a : Bénéfice net de l'exerc.avant imput.des déficits ant. (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033B, ligne 352)	42860
b : Dont plus-value nette à court terme (tab 2059A, total col 11 ou tab 2033C, ligne 596)	
c : Déficits ou amort.réputés différés imputés sur l'exerc. (tab 2058A, ligne XL ou XM ou tab 2033B, lig.360 et 368)	
B- Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d : Plus-value nette à long terme de l'exercice Pour les entrep.soumises au régime RN,tab 2058A, lig WV	
e : Dont résultat net à la concession de licences d'exploit d'éléments mentionnés au 1 de l'art 39 terdecies du CGI (tab 2059A, ligne 17 ou tab 2033C, lig 591)	
f : Dont moins-values à LT ou déficits imp. sur l'exercice (pour les entrep.soumises au RN,tab 2058A, lig WW et XB)	
II - BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT	42860
g : Montant max éligible au tx réduit(38120xdurée de l'exo)	38120
h : Dont plus-value nette à CT imposable (1)	
i : Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commum autre que la PV nette à CT de l'exercice	
j : Dt résultat net imp.de la concession de licences d'explo d'élts mentionnés au 1 de l'art 39terdecies du CGI (2)	
k : Dt PV nette LT autre que le résultat net imp. de la concess. de licences d'explo d'élts mentionnés au 1 de l'art 39 terd.	
Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imp 2065	
l : III BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé 2065	4740
m : IV PLUS VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19% (tot des lig (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imp 2065)	

(1) la PV nette à CT peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres élts concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.En cas de déficit des exercices ant. imputés sur le résultat de l'exercice voir paragraphe 78 de l'inst 4 H 4-02 du 11/10/2002

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'élements mentionnés au 1 de l'art 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la PV à LT de l'exercice. En cas d'imputation de MV nette à LT d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice voir paragraphe 78 de l'inst 4 H 4-02 du 11/10/2002

Certifié conforme
AB

1330-CVAE

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2019
Au : 31/12/2019

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES (ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Dénomination de la société :	**SARL AB PUISSANCE 5**
SIRET de l'établissement principal :	**51903228800010**

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Période de référence	Exercice du	**01/01/2019**	au	**31/12/2019**
VALEUR AJOUTEE SOUMISE A LA CVAE			A2	
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE			A3	
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE DU GROUPE			B6	
DATE DE CESSATION DE L'ENTREPRISE				

Déclarant :		
	Date :	**30/03/2020**
	Lieu :	**LAMARCHE**
	Nom du signataire :	**BERCAND ANTOINE**
	Qualité du signataire :	**EXPLOITANT**

II - REPARTITION DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
A4	A5	A6	A7	A8/A9

B - LISTE DES CHANTIERS ET DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
B1	B2	B3	B4/B5

Certifié conforme
AB

1330-CVAE-EPE

Devise EURO
EXERCICE
Du 01/01/2019
Au 31/12/2019

TABLEAU DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DES ENTREPRISES PRODUISANT DE L'ELECTRICITE

ARTICLE 1519 D,1519 E ET 1519 F DU CGI

A - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE DES UNITES DE PRODUCTION D'ELECTRIITE

Valeur ajoutée globale (2059-E et 2033-E)	B7	
Ratio montant des charges afférentes à l'activité de production d'électricité / Montant total des charges de l'entreprise	R1	0.00
Puissance installée totale des seuls établissements décrit aux articles 1519 D,1519 E et 1519 F / Puissance installée totale de l'ensemble des établissements	R2	0.00
Valeur ajoutée correspondant uniquement à celle créée par les unités de production d'électricité. (B7 * R1 * R2)	C1	

B - LISTE DES ETABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE PHOTOVOLTAIQUE OU EOLIENNE MENTIONNEES AUX ARTICLES 1519 D, 1519 E ET 1519 F DU CGI

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Libellé de l'établissement et commune de localisation	Code INSEE du département	Code INSEE de la commune	Multi	Capacité de production en KW
C8	C9	D3	D1	D2	D4

C - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AU B SITUES SUR PLUSIEURS COMMUNES A L'EXCEPTION DES OUVRAGES HYDROELECTRIQUES CONCEDES OU D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 500 KW VISES A L'ARTICLE 1475 DU CGI

NIC établissement	Libellé de l'établissement	Valeur ajoutée	Somme des bases CFE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Type installation	Base CFE	Valeur ajoutée correspondante
D6	D7	D8	D9	E1	E2

Certifié conforme
AB

D - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE DES OUVRAGES HYDOELECTRIQUES CONCEDES OU D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 500 KW VISES A L'ARTICLE 1475 DU CGI MENTIONNES AU B SITUES SUR PLUSIEURS COMMUNES

NIC établissement	Libellé de l'établissement	Valeur ajoutée

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Pourcentage de répartition	Valeur ajoutée correspondante
D6	D7	D8	D9	E2

Certifié conforme
AB